

VILLE de FIRMI (12300)

9, Place de l'Hôtel de Ville

ARRÊTE DE CIRCULATION
Travaux de voirie – tranche 1
Rue de l'église
Arrêté Municipal n° 2024.040

Le Maire de FIRMI,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 à L 2213-1;
Vu le code de la route ;
Vu le code de la voirie routière ;
Vu la demande formulée par l'entreprise SLR - ZA du Combal 12300 DECAZEVILLE qui souhaite effectuer des travaux d'enfouissement de réseaux dans la rue de l'église,
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux,

ARRÊTÉ :

Article 1er A compter du jeudi 28 mars 2024 pour une durée de 2 semaines, la circulation dans la rue de l'église se fera sur demi-chaussée. Suivant le plan de phasage ci-joint.

Article 2 Les véhicules circulant à l'approche et sur la zone de travaux seront soumis, aux restrictions suivantes :

- limitation de la vitesse à 30 km/h ;
- interdiction de stationner dans la zone de chantier.

Article 3 La signalisation, panneaux, et toute mesure de sécurité, seront mise en place par l'entreprise SLR, pendant la période des travaux, en accord avec les services techniques municipaux.

- La circulation sera basculée sur la chaussée opposée au moyen de panneaux B15-C18
- La signalisation d'approche est matérialisée par des panneaux AK5 et AK3 avec une inter distance de 10m.
- Le chantier devra être protégé par des barrières type K8 et piquet K5.

La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de l'entreprise SLR.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de FIRMI.


Article 5 : Monsieur le maire de la commune de FIRMI, Monsieur le commissaire de police de DECAZEVILLE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

M. le Commandant de Police de Decazeville - SDIS de l'Aveyron - Service Transports Decazeville Cté - entreprise SLR

A FIRMI, le 25/03/2024

Le Maire,


Jean-Pierre LADRECH



Délais et voies de recours : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Toulouse territorialement compétent, situé 68, rue Raymond IV, B.P. 7007, 31068 Toulouse Cedex 07, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal peut être saisi par courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien <https://www.telerecours.fr>

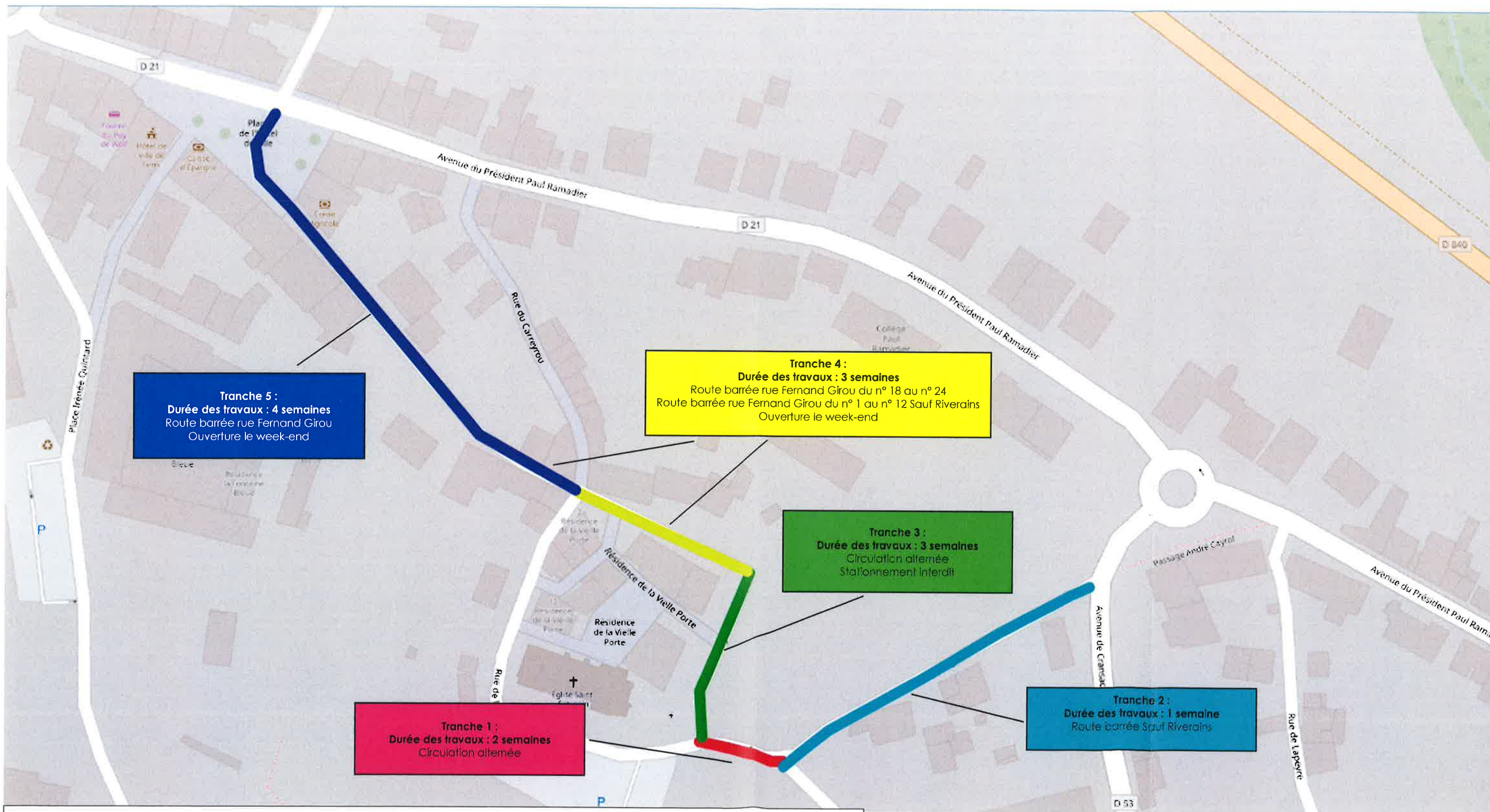
Un recours gracieux peut également être exercé contre cet acte auprès de l'auteur de l'acte. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit être reconduit dans les deux mois suivant la réponse. Toutefois, le silence gardé pendant deux mois sur une réclamation vaut décision implicite de rejet.

Travaux d'enfouissement des réseaux secs
Plan de phasage des travaux
Rue Fernand Girou – Quartier de la Vieille porte



Maitrise d'ouvrage : SIEDA – 12 rue de Bruxelles – 12000 RODEZ

Entreprise Titulaire : SLR - Groupe ANGEL LARREN – ZA du Combal – 12300 DECAZEVILLE



Début des travaux : le 28 mars 2024 (la durée de chaque tranche est donnée à titre indicatif - sous réserve des aléas liés aux travaux.)